RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A-TWO Consulting

Société par actions simplifiée en formation
Capital Social : 1000 €
Siège social : [redacted]

Assemblée Générale de Constitution

Les soussignés :

La société Wishouse Investissement (985 045 095) représentée par Monsieur ATTOU Abdelkader, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] et demeurant au [redacted]

A l'issue de la signature des statuts de la Société A-TWO Consulting, les actionnaires ont pris les décisions suivantes :

- Nomination du Président ;
- Pouvoir ;

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du Président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Madame ATTOU STAMBOULI Aouicha, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] et demeurant au [redacted] pour une durée indéterminée, qui entrera en fonction qu'à partir du jour où les statuts seront signés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II – Rémunération du président

Les actionnaires ont décidé que la rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris
Le 09 janvier 2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Madame ATTOU STAMBOULI Aouicha (*bon pour accord du mandat de président*)



Monsieur ATTOU Abdelkader

